

QUELQUES DÉFINITIONS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Un règlement d'emprunt permet à une municipalité d'emprunter des sommes d'argent pour effectuer des travaux d'infrastructure lorsqu'elle ne dispose pas des sommes nécessaires pour effectuer les travaux dans son budget annuel. Le règlement d'emprunt présente les secteurs visés pour les travaux, les modalités de taxation, s'il y a lieu, et les détails du financement des travaux qui seront réalisés. Tout règlement d'emprunt doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui s'assurera que la Ville pourra respecter ses engagements financiers.

PERSONNE HABILE À VOTER

Personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville (ou du secteur concerné par le règlement). Pour être considérée comme une personne habile à voter qui a droit de signer le registre, la personne doit remplir certaines conditions, et ce, à la date d'adoption du règlement, notamment être majeure, être domiciliée sur le territoire de la ville et depuis au moins 6 mois dans la province de Québec, être citoyenne canadienne ou être propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la ville depuis au moins 12 mois. Tous les détails sont disponibles dans la loi.

AVIS PUBLIC

Ces avis peuvent servir à renseigner les citoyens quant aux décisions prises par le conseil de la municipalité ou celles qu'il a l'intention de prendre. Les Municipalités sont tenues d'en faire la publication dans plusieurs circonstances. Il peut s'agir, par exemple, de mettre en vigueur un règlement ou encore d'annoncer le calendrier des séances du conseil. Les avis publics remplissent donc en premier lieu des objectifs de transparence et de diffusion de l'information envers le citoyen. Les délais de publication des avis publics, de même que les renseignements qu'ils doivent contenir, sont prévus par la loi. À Sainte-Anne-des-Plaines, les avis publics sont disponibles sur le site Internet de la Ville ainsi que sur le babillard situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

GRANDS DOSSIERS

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Voici le suivi de deux projets importants pour lesquels nous souhaitons vous transmettre des informations : le projet de piscine municipale et le projet d'agrandissement et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable (UPEP).

AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'UPEP

Le Service des infrastructures et technique (SIT) travaille conjointement avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans ce dossier. C'est une collaboration importante et qui se déroule très bien vu la complexité du dossier. Des changements dans la procédure à respecter ont entraîné des délais supplémentaires en raison de l'ajout de certaines étapes avant d'obtenir tous les certificats et autorisations nécessaires pour effectuer les travaux sur le terrain.

Actuellement, l'équipe est en présélection des différentes solutions qui seront mises en place dans l'usine afin de préparer l'appel d'offres. Cette présélection devra être autorisée par le Ministère.

Parallèlement à ces travaux plus administratifs, le SIT continue ses tests et ses travaux pour raccorder de nouveaux puits au réseau municipal. Cet été, il est prévu de raccorder les puits des Ruisseaux.



PROJET DE PISCINE MUNICIPALE

Le travail se poursuit!

Le conseil municipal procédera dans les prochains jours à l'adoption du règlement d'emprunt. Comme il a été expliqué à la page précédente de la Revue, lorsque le règlement d'emprunt sera adopté, le Service du greffe procédera à l'ouverture d'un registre qui permettra aux gens s'opposant au projet de se faire entendre.

Tous les détails concernant la tenue de ce registre seront donnés lors de la séance du conseil municipal où le règlement sera adopté. Par la suite, un avis public sera affiché au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et sur le site Internet officiel de la Ville.

Vous êtes invités à suivre les médias sociaux officiels de la Ville, vous inscrire à l'infolettre et lire la section ADN express dans le journal local *La Voix* pour suivre les actualités en lien avec ce dossier.